

REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE

# LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL XIV

MONTREAL, 10 AOUT 1901

No 290

## SOMMAIRE

Merci! *A Filiatreault* — Cette Bibliothèque, *Vieux Rouge* — La Loi sur les Associations, — La Mutualité, *Rigolo* La Répartition des Taxes, *Civis* — L'Éclairage de la Ville, *Lux* — Marguerite Roulland, *A Filiatreault* — La gratuité des Livres, *Liber* — Chronique, *Rigolo* — Zarafou, *Hugues le Roux* — Eléonore, *Henri Haraucourt*

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires [des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le REVEIL est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au REVEIL est TROIS PIASTRES par année.

## MERCI !

J'adresse par la présente mes remerciements les plus sincères à mes abonnés anciens et nouveaux (style de marguillier) pour les nombreuses marques de sympathie qu'ils m'ont données au sujet de la résurrection du REVEIL.

Ces marques de sympathie ont été tangibles et spontanées.

Encore une fois, merci !

\*\*\*  
Dans l'occurrence, je dois répéter encore une fois que le RÉVEIL n'est pas publié pour l'usage des demoiselles, et que je ne prends nullement la responsabilité des articles publiés. Il sied aux parents, tuteurs ou autres éducateurs de juger de l'opportunité de le laisser voir à qui bon leur semblera.

Je prendrai cependant la liberté d'ajouter que les chroniqueurs français ne reculent pas devant le mot ou l'opinion, lorsqu'elle rend bien la pensée qu'ils veulent exprimer clairement, et je ne vois aucune raison de prohiber au Canada ce qui est admis en France, le pays de nos ancêtres.

A. FILIATREULT.